

Le 23 octobre 2022 à 12h00

**LA PRÉFECTURE DE LA MOSELLE COMMUNIQUE**

**AVIS MÉTÉOROLOGIQUE DE NIVEAU ORANGE  
SUR LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
le dimanche 23 octobre de 14h à minuit

**ORAGES AVEC RISQUE FORT DE PHÉNOMÈNES VIOLENTS**

**Prévisions météorologiques**

Le département de la Moselle est placé par Météo-France en vigilance **ORANGE** pour un risque d'orages avec phénomènes violents.

- **durée de l'évènement** : du dimanche 23 octobre en début d'après-midi à minuit, et plus intensément entre 17h et 22h.
- **localisation** : le phénomène arrivera par le sud-ouest et concernera l'ensemble du département.
- **intensité du phénomène** : Ces orages sont peu nombreux mais peuvent être localement violents. Ils peuvent s'accompagner de gros grêlons et de rafales de vent jusqu'à 100 km/h, voire très ponctuellement plus de 100 km/h sous des fronts de rafales ou des phénomènes tourbillonnaires. Les pluies au passage de ces orages sont peu durables mais fortes, pouvant apporter 10 à 20 mm voire un peu plus de 20 mm en moins d'une heure. L'activité électrique (foudre) peut être temporairement forte.

Ces orages potentiellement violents seront localisés et ne concerneront que des secteurs géographiques restreints. Là où les orages se formeront, les conditions sont réunies pour qu'ils donnent lieu à des phénomènes intenses.

Le risque d'orages violents disparaît dans la nuit de dimanche à lundi.

**Conséquences possibles**

- violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants ;
- des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger (chapiteaux, tentes, structures...) et les installations provisoires ;
- des inondations des caves et des points bas peuvent se produire très rapidement ;
- quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations ;
- et ainsi mise en danger des personnes qui pratiqueraient une activité de loisirs ou de sports exposée.

**La préfecture demande**

- de s'éloigner des arbres (ne pas s'abriter dessous), des forêts et des cours d'eau ;
- d'éviter les activités/rassemblements/manifestations extérieurs ;
- de s'abriter dans un bâtiment en dur et de ne pas s'abriter sous un habitat léger de type tente ou chapiteau ;
- de mettre à l'abri les biens exposés/sensibles au vent ou qui peuvent être inondés ;
- de se tenir informé et d'éviter de se déplacer ;
- d'éviter d'utiliser son téléphone et les appareils électriques ;
- de signaler sans attendre les départs de feu ;
- d'adapter la vitesse de son véhicule à l'état de la chaussée, à la visibilité et dans la traversée des zones boisées (chutes d'arbres ou de branches).

---

### Pour plus de renseignements

- prévisions météo : consulter le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou le répondeur téléphonique sur la vigilance météorologique : 05 67 22 95 00
- routes secondaires : consulter le site [www.inforoute57.fr](http://www.inforoute57.fr)